

Contrat d'engagement LEGUMES BIO
Période : HIVER du 13/11/2018 au 07-05-2019 (24 semaines)
Type de panier : 17.50 €

L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractants :

| Producteur (en Agriculture Biologique) | Consom'acteur (à remplir) | |
|---|----------------------------------|--|
| Ludovic FRUCHAUD | Nom (s) | |
| Le Moulin de Sourdigé | Adresse | |
| 49670 VALANJOU | | |
| Tél. : 06.18.91.84.42 | Courriel | |
| fruchaud@aol.com | Téléphone | |

Termes du contrat :

Il est proposé des paniers de **légumes biologiques** chaque semaine.

- La livraison s'effectue tous les **mardis de 18h30 à 19h30** au parking **devant le musée de la vigne à St Lambert du Lattay.**
- Chaque consomm'acteur constitue son panier en se servant à l'étalage **selon les indications du producteur**. Un panneau indicatif affichera la quantité de légumes à prendre (17.50 €). **La pesée des légumes ne doit jamais dépasser le poids indiqué par le producteur.**
- Si un problème indépendant de la volonté du producteur devait amoindrir le contenu du panier (diversité, quantité...) les consomm'acteurs devront en accepter les conséquences et rester solidaires du producteur. A l'inverse le producteur fera profiter les adhérents d'une production abondante.
- Pour bénéficier de ce contrat, tout consomm'acteur doit **être adhérent à l'AMAP des 3 SOL**. L'adhésion annuelle est de 5 € minimum. Chaque adhérent est tenu d'assurer une **permanence au moins une fois dans l'année.**
- Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial (cf. statuts)
- Il n'y aura pas de livraison les **mardis 25/12/2018 et 01/01/2019** mais une livraison plus conséquente la semaine précédente et la semaine suivante.
- Le contrat est établi sur **12 mois par an avec une interruption de livraison de 4 semaines [soit 48 semaines au total]** que le producteur se laisse le choix de définir (liés aux aléas climatiques ou à la surcharge de travail). Vous serez prévenus de ces dates, très probables **en Avril ou Mai.**
- Vous aurez, pour la période estivale de juillet et août, 2 jokers qui vous permettront de ne pas être livrés (notamment si vous êtes absents durant vos congés). Le référent établira un tableau, en mai/juin, que chaque amapien complètera et qu'il transmettra au producteur.

- Pour cette première année de contrat avec Ludovic, nous maintenons un contrat annuel et un contrat hiver et ferons le point à la fin de l'année. Vous aurez donc la possibilité de choisir :

- **1 panier /semaine sur 1 année complète = 805 € soit 12 virements de 70 €/mois (pour le 10 du mois)**
- **1 panier / semaine en période d'hiver = 420 € soit 6 virements de 70 € (pour le 10 du mois)**

Modalités d'engagement :

- Le contrat doit être remis en **1 exemplaire** original qui sera scanné et transmis (un pour le producteur, un pour le référent, un pour le consommateur). Sinon vous pouvez avoir une version papier sur demande.

- **Par virement automatique mensuel le 10 du mois** [moins de gestion administrative pour le producteur] : ce virement est à l'initiative du consommateur en utilisant les références bancaires du producteur, qui vous sera transmis lors de la signature de votre contrat.

Si malgré tout, vous voulez régler par chèque, merci de voir avec le référent.

Fait le ... / ... / ... à

« Je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte les risques et les bénéfices. »

Signatures du producteur

Signature du consommateur

Référents :

| | |
|---|--|
| Christelle MARTINEAU 2 LD la chapelle St Ambroise CHANZEAUX 49750 CHEMILLE EN ANJOU tel 07 89 87 19 96 christellemartineau49@gmail.com | |
|---|--|